

Cette municipalité de Seine-Maritime a réussi à maintenir la chorale à l'école pour la rentrée prochaine

La municipalité de Bosc-le-Hard a trouvé une solution pour maintenir les cours de chorale dans leur groupe scolaire pour la rentrée 2025-2026.



La chorale à l'école sera maintenue à la rentrée prochaine à Bosc-le-Hard.

Les élèves du groupe scolaire Guy de Maupassant à Bosc-le-Hard, en Seine-Maritime, vont terminer l'année 2024-2025 en musique... Et commencer l'année 2025-2026 en musique aussi !

Lors du dernier conseil municipal, qui s'est tenu durant le mois de juin, le maire, Philippe Vincent, a annoncé aux élus du conseil municipal que Mélissa, qui avait pris en charge la chorale à la suite de l'arrêt de l'association l'Art et la Manière, avait accepté leur proposition : continuer de donner des cours aux élèves à la rentrée.

Quelques détails à régler

Lorsque la municipalité, avec l'aide de l'ASCPB, l'association intercommunale pour l'Action Socioculturelle du Plateau de Bosc-le-Hard, avait dû trouver une solution pour maintenir la musique au sein de l'école, il avait fallu aller rapidement.

Mélissa, qui intervient déjà auprès du club de danse dans la commune, avait accepté d'intervenir auprès des enfants pour le chant, et jusqu'à juin.

Elle était alors embauchée par l'association, qui était elle-même subventionnée par la mairie pour ce nouveau poste.

Pour la rentrée 2025-2026, ces détails sont encore à déterminer, mais une chose est sûre, les enfants pourront continuer de chanter à la rentrée.

Maintenir l'accès à la musique

Pour les élus de la commune, la joie n'a pas été feinte ni dissimulée : « C'est important pour les enfants de pouvoir accéder à la musique, c'est parfois leur seul accès grâce à l'école. »

Que les élèves puissent continuer de bénéficier de ces cours musicaux a donc été un objectif pour tous. En effet, l'Art et la manière réalisait depuis plus de 30 ans des actions autour de la culture sur tout le territoire Brayon et d'inter-caux Vexin.

Avec notamment des interventions auprès des élèves de primaires comme le conservatoire de musique à l'école.

De leur côté, les trois communautés de communes, Bray-Eawy, Londinières et la communauté de communes des 4 Rivières (CC4R) ont avancé sur le sujet et les intervenantes de l'association verraient leurs emplois sauvés et des cours de musique renouvelés dès la rentrée prochaine.